

✓ **IADE**
✓ **BLOC OPÉRATOIRE**

Intitulé du métier selon le Répertoire des Métiers de la FPH : Infirmier(ère) en anesthésie-réanimation

I. PRESENTATION DU SERVICE

Le bloc opératoire de la Chartreuse comprend 7 salles d'intervention dont 1 réservée à l'urgence obstétricale et 1 salle d'endoscopie digestive. Il se situe au niveau -1 du site de la Chartreuse, à côté du service d'imagerie médicale et proche du service des urgences.

Le bloc possède un SAS d'entrée pour les patients, une salle de réveil (11 postes de surveillance), 7 arsenaux, une salle de décontamination des endoscopes et une salle de décontamination du matériel. Un local « déchets » et un sas de décartonnage sont aussi présents.

II. MISSIONS

Prendre en charge un patient dans sa globalité dans le cadre d'un traitement chirurgical, obstétrical, endoscopique ou interventionnel grâce à des techniques de soins appropriées afin d'améliorer ou de maintenir l'état de santé initial.

III. ACTIVITES SPECIFIQUES

1. Au Bloc Opératoire

- S'assurer de son affectation en salle en fonction du programme opératoire et recueillir les informations sur l'organisation tout au long de la journée
- Préparer les salles d'opération. Il vérifie et installe les équipements nécessaires au bon déroulement de l'anesthésie du patient (conformément à l'arrêté du 03 octobre 1995 relatif aux modalités d'utilisation et de contrôle des matériels et dispositifs médicaux)
- Valider l'ouverture de salle
- Participer à l'accueil du patient, en collaboration avec l'équipe soignante
- La check-list de l'HAS est réalisée en collaboration avec l'équipe soignante en place. Elle est remplie informatiquement sur QBloc par l'IDE/IBODE entre chaque patient. Sauf en endoscopie où l'IADE est

coordonnateur de la check-list

- Préparer les produits médicamenteux selon la stratégie anesthésique médicale, datée, signée et validée lors de la VPA ou CPA
- A chaque utilisation, enregistrer la consommation de stupéfiants sur un document qui comporte l'identité du patient, la date, la signature de l'IADE et celle du MAR prescripteur (traçabilité obligatoire)
- Prendre connaissance du dossier patient (support papier et numérique), vérifier qu'il contient les éléments nécessaires à la bonne prise en charge du patient en per opératoire et per anesthésie (bilans sanguins, dossier de soins)
- Participer, avec le MAR, au conditionnement du patient (monitorage, sondes et voies veineuses diverses) et à l'induction de l'anesthésie
- En collaboration, installer le patient en position opératoire avec l'équipe soignante et médicale (AS, IDE, IBODE, MAR, Chirurgien)
- Assurer, dans le cadre de ses compétences et/ou sur prescription médicale écrite, datée et signée, la surveillance des techniques d'anesthésie et de traitement de la douleur
- Assurer la traçabilité de la feuille de surveillance per-opératoire et s'assurer de la traçabilité informatique
- Transférer le patient avec l'équipe pluridisciplinaire (IDE/IBODE, AS) en SSPI ou en Soins Continus, après avoir informé l'équipe en place
- Communiquer les informations et les documents nécessaires à la continuité des soins
- Réapprovisionner les salles d'opération en dispositifs médicaux stériles ou non stériles ainsi qu'en produits pharmaceutiques, entre chaque patient et en fin de journée
- Vider et assurer l'élimination des seringues et des aiguilles
- Assurer la décontamination des dispositifs médicaux réutilisables (manche de laryngoscopie) entre chaque patient et en fin de journée.
- Appliquer et/ou fait appliquer, dans le cadre de sa fonction, toutes les techniques de lutte contre les infections en application des procédures et protocoles CLIN :

- Pré désinfection du matériel biomédical, mobilier et matériel d'anesthésie

- Aspiration oropharyngée
- Pose et surveillance des voies veineuses périphériques, surveillance des voies veineuses centrales, cathéter artériel
- Manipulation des agents anesthésiques et des seringues, conformément au décret 2001-671 du 26 juillet 2001 (art. CSP R711-1-11 et suivants) relatif à la lutte contre les infections nosocomiales
- En fin de programme, éteindre le respirateur, ouvrir le canister de chaux sodée et suspendre les tuyaux.
- Tous les soirs, en fin de programme, Contrôler le compte des ampoules vides et pleines du stocks de stupéfiants
- Conformément à l'arrêté du 31 mars 1999 relatif à la prescription, dispensation et administration des stupéfiants :
 - L'IADE renouvelle le stock de stupéfiants une fois par semaine, ou plus si besoin, après vérification de l'enregistrement nominatif, daté et signé des consommations journalières
- Une fois par semaine, en fin de programme, change les circuits d'anesthésie, la ligne de prélèvement de gaz, le plateau d'IOT et décontaminer les canisters à chaux sodée
- Envoyer le matériel à l'unité de décontamination. Veiller au retour du matériel et au rangement
- Tous les mois, changer les pièges à eau
- Une fois par semestre, entretenir les chariots d'anesthésie, les armoires, les respirateurs de salle, les chariots spécifiques, les arsenaux et vérifie les péremptions. Consigner et valider sur le registre prévu à cet effet.

2. Activité en SSPI en astreinte ou remplacement

- Assurer l'ouverture d'un ou plusieurs postes, vérifier et installer les équipements nécessaires au bon déroulement de la phase de réveil des patients.
- Remplir la fiche d'ouverture de SSPI et celle de surveillance par poste, entre chaque patient, signer et faire signer par le MAR, et ce conformément à l'arrêté du 03 octobre 1995 cité ci-dessus
- Assurer les soins et la surveillance post-opératoire, le réveil des patients et débiter la réanimation post-opératoire prescrite

- Evaluer la douleur selon les signes cliniques et les différents moyens (E.V.A., E.V.S.) mis à sa disposition et la prendre en charge sur PM ou en fonction du protocole écrit, daté et signé par le MAR,
- Informer le médecin anesthésiste de tout fait clinique significatif nécessitant une prise en charge médicale ou chirurgicale
- Demander le retour du patient en secteur d'hospitalisation sur prescription médicale signée par le MAR. Informer l'unité d'hospitalisation du retour du patient
- Collaborer et/ou participer au transfert du patient vers l'unité d'hospitalisation, dans la limite de sa disponibilité
- Assurer le transfert du patient intubé, ventilé vers les soins continus, en collaboration avec le MAR
- Réapprovisionner la SSPI en dispositifs médicaux stériles ou non stériles ainsi qu'en produits pharmaceutiques.

3. Activité liée à l'environnement

- Vérifier les péremptions, la composition, et réaliser l'entretien des différents kits :
 - Intubation difficile,
 - KT artériel
 - BIS
 - Cardio Q
 - Hyperthermie maligne,
- Et les différents chariots:
 - Pédiatrie, ALR et pose VVP.
- Contrôler l'approvisionnement en DMS consommables et médicaments. Tous les lundis, mardis et jeudis, faire l'inventaire des matériels et dispositifs (stériles ou non) et procéder aux commandes en fonction des besoins et dans la limite des quantités prédéterminées. Assurer le suivi et le rangement.
- Contrôler et envoyer au labo (hémovigilance) les traçabilités et ordonnance de produits sanguins.

4. Activités à la maternité

- Tous les 24 heures, vérifier le respirateur ainsi que la présence du matériel nécessaire à un site

d'anesthésie.

- Ce poste répond aux mêmes exigences réglementaires, de surveillance, de contrôle et de préparation que cités ci-dessus.
- Le réapprovisionnement, le contrôle et l'entretien des chariots dédiés à la prise en charge des patients admis dans les secteurs périphériques est laissé à la responsabilité de l'IADE prévu à ce poste.

IV. COMPETENCES

1. Anticiper et mettre en place une organisation du site d'anesthésie en fonction du patient, du type d'intervention et du type d'anesthésie
2. Analyser la situation, anticiper les risques associés en fonction du type d'anesthésie, des caractéristiques du patient et de l'intervention et ajuster la prise en charge anesthésique
3. Mettre en œuvre et adapter la procédure d'anesthésie en fonction du patient et du déroulement de l'intervention
4. Assurer et analyser la qualité et la sécurité en anesthésie réanimation
5. Participer à la démarche Qualité et Gestion Des Risques de l'institution
6. Analyser le comportement du patient et assurer un accompagnement et une information adaptée à la situation d'anesthésie
7. Coordonner ses actions avec les intervenants et former des professionnels dans le cadre de l'anesthésie-réanimation, de l'urgence intra et extra-hospitalière et de la prise en charge de la douleur
8. Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques dans les domaines de l'anesthésie, la réanimation, l'urgence [1] et l'analgésie

V. CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE DU METIER

1. Diplômes requis

Diplôme d'Infirmier Anesthésiste diplômé d'Etat

2. Horaires

- Tous les jours ouvrés de 7h à 18h30 sauf le vendredi 7h à 16h avec des horaires en 7h, 9h, 10h et 11h et

des équipes du matin et du soir.

- Astreinte de semaine de 18h30 à 7h00 le lendemain
- Astreinte de jours fériés de 18h30 à 7h00 le lendemain du jour férié
- Astreinte de week-end du vendredi 16h00 à 7h00 le lundi

3. Qualités requises

- Rigueur et vigilance
- Esprit d'analyse
- Maîtrise de soi
- Dextérité
- Discrétion et respect du secret professionnel
- Etre à l'écoute
- Avoir des connaissances de base en informatique
- Faire preuve d'autonomie mais aussi savoir s'adapter aux différents impératifs de chaque membre de l'équipe

4. Contraintes

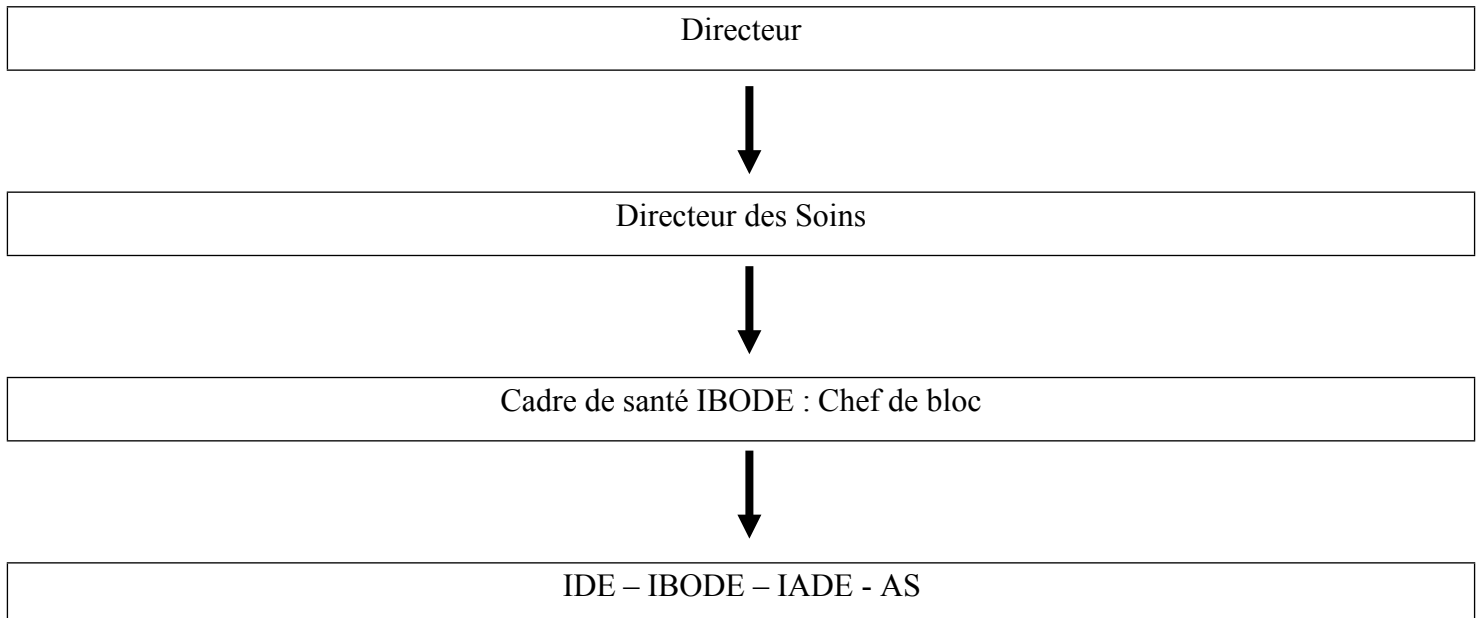
- Station debout prolongée
- Tenue spécifique contraignante
- Ambiance confinée avec très peu de lumière naturelle
- Polyvalence dans les différentes spécialités
- Travail en astreinte les nuits, week-end et jours fériés
- Port et manipulation de charge lourde
- Travail en différents horaire

5. Risques

- Rayons ionisants
- AES
- Expositions aux fumées
- Expositions formol
- Nuisances sonores
- Psycho-sociaux
- Musculo-Squelettique

I. LIAISONS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELLES

1. Relations hiérarchiques



2. Relations fonctionnelles

- Cadre de santé du plateau technique (urgence, soins intensifs, radiologie, chirurgie, médecine, laboratoire, maternité, pharmacie, stérilisation)
- Les praticiens hospitaliers intervenants au bloc : MAR, chirurgiens, gastro-entérologues

- Les personnels de stérilisation
- Les personnels de la pharmacie
- Les personnels du laboratoire
- Les brancardiers
- Les IDE des différents services d'hospitalisation
- Les techniciens biomédicaux
- Les employés du Service Technique
- Le magasin et le service de logistique
- Les secrétaires médicales
- Le service d'hygiène
- Les personnels de la pharmacie
- Les stagiaires

II. TEXTES DE REFERENCES

- Code de Santé Publique : articles L4311-1 à L4311-29, articles R4311-1 à R4311-10 et article R4311-14 relatifs aux règles d'exercice de la profession d'IDE.
- Code de Santé Publique : articles R4311-12 et R4311-12-1 relatifs aux règles d'exercice de la profession d'IADE.
- Code de Santé Publique : articles D6124-91 à D6124-102 relatifs aux règles de fonctionnement de l'anesthésie.
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier.
- Arrêté du 17 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste.

VI. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Entretien annuel par le Cadre responsable
- Notation par le Directeur